



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-74148>

Département(s) de publication : **65**

Annonce n° **25-74148**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-28106

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département des Hautes Pyrénées

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22650001500012

Ville : TARBES

Code postal : 65013

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 65

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : CREATION D'UNE PRODUCTION DE CHAUFFAGE PAR GEOTHERMIE AU COLLEGE MASSEY A TARBES

Code CPV principal - Descripteur principal : 45232141

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Marché ordinaire. Aucune variante n'est autorisée. Le délai d'exécution est de 6 mois (dont 1 mois de préparation de chantier)

Critères d'attribution : 2-Valeur technique (en points) : 40 2.1-Cohérence des moyens humains et matériels dédiés au chantier (en points) : 15 2.2-Qualité de l'organisation, de la méthodologie et de la gestion de ce chantier (en points) : 20 2.3-Qualité des produits proposés (en points) : 5 1-Prix des prestations (en points) : 60

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Date d'attribution : 18/06/25 Marché n° : 250061 Pcs Services, 15 Rue Francois Marques, 65000 Tarbes

Montant Ht : 249 255,84 Euros Sous-traitance : oui. Part de la sous-traitance, en valeur (H.T.) :

26 883,00 euro(s) . Renseignements complémentaires : La consultation du contrat peut être effectuée

à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/07/2025